



Suivez-nous

English

Nous rejoindre

Recherche avancée



Accueil

Députés

Travaux parlementaires

Exprimez votre opinion !

Vidéo

Calendrier

Ouvrir ▼

L'ABC de l'Assemblée

Visiteurs

Actualités et salle de presse

Bibliothèque

Publications

Éducation

Diplomatie

Histoire

Nouveau pavillon d'accueil

[Accueil](#) > [Actualités et salle de presse](#) > [Conférences et points de presse](#) > Conférence de presse de Mme Guylaine Leclerc, vérificatrice générale

## Actualités et salle de presse

[Communiqués de presse](#)[Conférences et points de presse](#)[Nouvelles](#)[+ Médias et tournages](#)[Tribune de la presse](#)

## Recherche avancée dans la section Actualités et salle de presse

### Mots clés

### Type d'actualités

Toutes les actualités ▼

### Période

De



A



?



A-

A+



Partager +

## Conférence de presse de Mme Guylaine Leclerc, vérificatrice générale

### Dépôt du tome de novembre 2018 du rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale

#### Version finale

Le vendredi 30 novembre 2018, 11 h

Salle Evelyn-Dumas (1.30), édifice Pamphile-Le May

*(Onze heures)***Mme Leclerc (Guylaine)** : Alors, mesdames, messieurs, bonjour.

Aujourd'hui, je vais vous présenter brièvement les résultats des travaux que nous avons menés au cours des derniers mois. Il s'agit de travaux qui sont détaillés dans le tome de novembre 2018 qui a été déposé ce matin à l'Assemblée nationale. Deux personnes m'accompagnent : Serge Giguère, sous-vérificateur général, et Paul Lanoie, commissaire au développement durable.

Commençons par le premier chapitre de ce tome qui présente un bilan des travaux entourant le premier rapport préélectoral qui a été déposé le 20 août dernier par le ministre des Finances de l'époque. Ce rapport a permis à tous les partis politiques d'avoir un portrait du cadre financier du gouvernement du Québec en vue d'élaborer leurs plateformes électorales respectives. Plus encore, ce document a pour utilité de réduire fortement la possibilité pour un nouveau gouvernement d'arguer, à tort ou à raison, que la situation financière du gouvernement n'est pas celle qu'il croyait.

Dans une perspective d'amélioration continue, j'ai souhaité faire part, dans ce premier chapitre, des principaux enjeux auxquels nous avons été confrontés et, par conséquent, de l'importance de continuer de travailler avec le gouvernement afin de bonifier la démarche actuelle en vue du prochain rapport en 2022.

En ce qui a trait aux enjeux, il faut savoir qu'afin d'être en mesure qu'afin d'être en mesure de formuler mon opinion sur la plausibilité des hypothèses et des prévisions présentées dans le rapport préélectoral, nous avons débuté nos travaux en novembre 2015. Au cours de cette démarche, nous avons transmis de nombreux constats et recommandations aux entités concernées afin de renforcer le processus budgétaire et, du même coup, améliorer la qualité des prévisions de ce rapport. Pour les améliorations qui restent à faire, nous effectuerons un suivi de celles-ci au prochain rapport préélectoral.

Nous avons reçu une première version du rapport préélectoral le 18 juin, tel que le prévoit la loi. Toutefois, le ministère des Finances a procédé à des modifications au rapport jusqu'au 10 août 2018, soit trois jours avant la date à laquelle je devais transmettre mon opinion sur la plausibilité des hypothèses et des prévisions. Ces ajustements ont été effectués pour tenir compte de nouvelles informations de nature économique ou

### Participants

▶ Leclerc, Guylaine

### Document(s) associé(s)

[Vidéo](#)

financières, de nouvelles mesures annoncées par le gouvernement ou pour donner suite à des éléments que nous avons soulevés lors de nos travaux.

Ces ajustements se sont traduits par une charge de travail considérable pour mon équipe et celle du ministère des Finances, mais le plus important, ils ont amené un risque que je ne puisse répondre favorablement à l'émission d'une opinion à la date prévue par la loi. Il est essentiel de trouver un équilibre entre la plus grande précision de l'information due aux derniers ajustements et le délai nécessaire pour effectuer les travaux menant à la production du prochain rapport préélectoral.

J'ai également profité du premier chapitre de ce tome pour réitérer mon invitation à l'Assemblée nationale de faire en sorte que les états financiers consolidés du gouvernement du Québec soient examinés par un comité de surveillance des comptes publics ou par une commission parlementaire existante. Le Québec est la seule province qui n'a pas de tel comité. Les résultats réels sont peu commentés, contrairement aux informations budgétaires.

Je veux maintenant aborder le chapitre 2 qui concerne la formation technique au collégial. La formation technique vise entre autres à permettre aux diplômés d'acquérir les compétences professionnelles requises sur le marché du travail. Elle est offerte par les cégeps, les collèges privés et certaines écoles gouvernementales. Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur en a la responsabilité. Le mandat du Vérificateur général visait à s'assurer que l'offre de formation technique est déployée de façon efficace, efficiente par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et les collèges et que des mécanismes efficaces, efficaces ont été mis en place pour assurer la qualité des programmes de formation. Nous avons fait plusieurs constats à cet égard.

Tout d'abord, les analyses du ministère et des collèges audités ne leur permettent pas de s'assurer que l'offre de formation technique correspond aux besoins du marché du travail. Le ministère n'a pas analysé l'évolution de l'offre de formation au cours des 10 dernières années. Ceci est d'autant plus important qu'il existe plus de 100 programmes de formation menant à un D.E.C. et plus de 1 000 programmes menant à une attestation d'études collégiales. Ces formations peuvent être offertes par plus d'un collège.

Deuxièmement, le modèle utilisé par le ministère pour déterminer les besoins de formation présente des limites qui peuvent avoir un impact sur l'atteinte de l'équilibre entre le nombre de diplômés et les besoins en main-d'œuvre. Entre autres, le modèle ne tient pas compte des diplômés potentiels de programmes conduisant à une attestation d'études collégiales ni ne distingue les emplois à temps plein et à temps partiel. Le modèle est complexe, peu documenté et ne repose que sur une seule personne. De plus, le ministère et les collèges n'ont pas de vue d'ensemble de la qualité des programmes de formation technique. Un nombre très limité de programmes menant à un D.E.C. a fait l'objet d'une révision de la part du ministère et, lorsque c'est le cas, de longs délais sont observés pour leur révision. Par exemple, le processus de révision du programme Technologie de l'électronique a pris 12 ans, alors qu'il a pris neuf ans pour celui de la photographie. Il y a donc un risque que les programmes ne soient pas adéquatement arrimés avec les exigences des emplois.

Le troisième chapitre de ce tome porte sur la gestion des pneus hors d'usage par RECYC-QUÉBEC. Cet audit avait pour objectif de vérifier si RECYC-QUÉBEC gère de façon efficace, efficiente et économique les pneus hors d'usage au Québec dans une perspective de développement durable. Nous avons noté plusieurs lacunes à cet effet.

Par son mode de gestion, RECYC-QUÉBEC n'assure par le leadership qui lui revient en regard de la gestion des pneus hors d'usage au Québec. En plus d'être réactive plutôt que proactive dans sa gestion, cette société d'État n'influence pas suffisamment le développement de l'industrie des pneus hors d'usage, ce qui ne favorise pas la concurrence. Depuis plus de 10 ans, le nombre d'entreprises spécialisées dans le remoulage et le

recyclage des pneus est passé de 10 à quatre. Elle ne joue pas non plus son rôle adéquatement pour soutenir l'innovation ainsi que le développement de nouveaux produits dérivés. RECYC-QUÉBEC s'en remet plutôt au bon vouloir des entreprises avec qui elle fait affaire.

RECYC-QUÉBEC gère le programme québécois des pneus hors d'usage qui prévoit la récupération des pneus au Québec. Ce programme est financé par un droit spécifique de trois dollars sur les pneus neufs, perçu par Revenu Québec. Le programme doit s'autofinancer par ce droit de trois dollars. Toutefois, RECYC-QUÉBEC ne gère pas son programme dans un souci d'autofinancement. En fait, elle n'a pas l'assurance qu'elle pourra s'acquitter de ses responsabilités à cet égard à l'aide uniquement des droits perçus sur la vente de pneus neufs.

Cette société d'État n'effectue pas de planification budgétaire à moyen et à long termes, appuyée par des prévisions financières réalistes. Depuis l'été 2015, la quantité de pneus récupérés dépasse la capacité de traitement de l'industrie du remoulage et du recyclage. De plus, les stocks des recycleurs ne cessent d'augmenter.

RECYC-QUÉBEC ne fait aucun suivi quant à plusieurs autres aspects liés à ce programme. Bien qu'elle indique que la transformation de ces pneus ne doit générer aucun déchet, elle ne s'en assure pas. De plus, elle n'a jamais fait d'évaluation de l'efficacité des transports, même si les coûts de transport représentaient près de 60 % des coûts totaux du programme.

RECYC-QUÉBEC n'a pas mis en place de mécanismes de surveillance adéquats qui lui permettent d'obtenir l'assurance raisonnable que les pneus hors d'usage sont traités et entreposés de façon sécuritaire. Enfin, RECYC-QUÉBEC ne dispose pas d'informations de gestion suffisantes, fiables et à jour pour lui permettre de rendre compte de sa performance en matière de gestion des pneus hors d'usage.

Chapitre 4 maintenant. À l'automne 2015, nous avons publié deux rapports portant sur la rémunération des médecins. Le premier concernait la conception et le suivi des ententes de rémunération des médecins, et le second faisait rapport sur l'administration et le contrôle de la rémunération des médecins. À la demande de la Commission de l'administration publique, le Vérificateur général a effectué un suivi des travaux sur ce second rapport, soit celui qui concernait l'administration et le contrôle de la rémunération des médecins par la Régie de l'assurance maladie du Québec. Dans le cadre de cet audit, nous avons également évalué l'application de cinq recommandations que la CAP a formulées à cet organisme.

Le virage que devait prendre la RAMQ pour apporter des correctifs était important car il nécessitait une modification de la culture même de l'organisation. À la suite de cette revue, nous considérons que trois des cinq recommandations sont soit appliquées ou ont donné lieu à des progrès satisfaisants. Par contre, nous avons jugé les progrès insatisfaisants pour deux d'entre elles, dont celle relative au contrôle a posteriori. Nous considérons que les contrôles mis en place par les modes de rémunération autres que celui à l'acte ainsi que pour les majorations et mesures incitatives ne permettent pas encore d'obtenir une assurance raisonnable que les versements sont conformes aux ententes et qu'ils reflètent la réelle prestation de travail.

Enfin, trois ans après le dépôt de notre rapport, les progrès demeurent limités quant à certains volets essentiels à la mesure de la performance et de l'étalonnage. Par exemple, le tableau de bord destiné au conseil d'administration est encore en élaboration, et la RAMQ n'a pas encore complété de démarche d'étalonnage portant sur l'évaluation de la performance en matière de contrôle de la rémunération des médecins.

Enfin, vous trouverez en annexe du tome du Vérificateur général l'analyse de l'état d'avancement annuel du plan d'action du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques portant sur la réhabilitation des terrains contaminés. Cette analyse a été réalisée à la demande de la Commission de l'administration publique au Commissaire au développement durable, M. Paul Lanoie, suite au rapport d'audit de performance sur ce sujet que le Vérificateur général a publié

en mai 2017.

En terminant, dans notre souci d'intégrer la dimension de développement durable, nous avons joint aux chapitres 2 et 3 les observations du Commissaire au développement durable.

Je suis maintenant prête ainsi que M. Lanoie à répondre à vos questions en relation avec ma présentation. Merci.

**La Modératrice** : Louis Lacroix, Cogeco.

**M. Lacroix (Louis)** : Bonjour, Mme la vérificatrice. Sur la rémunération des médecins, bon, pour résumer, là, vous dites que vous avez fait des vérifications, ça s'est amélioré et ce n'est pas encore satisfaisant totalement.

Pouvez-vous nous donner des exemples précis des exagérations qui ont été notées ou en fait des réclamations inappropriées qui ont été faites par des médecins, malgré les contrôles accrus qui ont été instaurés par la RAMQ à la suite de vos recommandations?

**Mme Leclerc (Guylaine)** : Notre rapport fait état de certains exemples, mais ces exemples sont justement pour démontrer que les contrôles ont bien fonctionné et que maintenant, on est à même de tenter de récupérer ces sommes-là.

Alors, pour ce qui est de la rémunération à l'acte, il y a eu une franche amélioration. Alors, de ce côté, du côté de la rémunération à l'acte, il y a maintenant des contrôles qui sont mis en place. Est-ce que ces contrôles-là seront suffisants dans le futur? Ce sera à évaluer, mais, pour l'instant, nous les jugeons satisfaisants.

Alors, c'est pour ça que dans notre rapport, on présente plusieurs exemples où des identifications de non-conformité peuvent avoir été identifiées, mais celles-ci ont été captées par la régie. Là où c'est plus problématique, c'est pour la rémunération qui est autre qu'à l'acte. Donc, lorsque c'est à taux horaire ou lorsque ce sont des versements pour des primes... j'appelle «primes», mais le terme doit être...

**Une voix** : Majorations.

**Mme Leclerc (Guylaine)** : Pardon? Des majorations, par exemple, pour l'assiduité ou pour... alors là c'est plus problématique parce que ça implique que le ministère de la Santé, autre que la régie... On sait que c'est la régie qui paie pour les médecins, mais ce sont des gestes qui peuvent être posés dans les établissements, et la régie n'a pas contrôle sur ce qui se passe au sein de l'établissement. Alors, c'est là où il y a vraiment plus un problème, au niveau du contrôle a posteriori de la rémunération des médecins lorsque ce ne sont pas des gestes qui sont posés à l'acte.

**M. Lacroix (Louis)** : Mais les exemples que vous donnez, là, de certains médecins qui se sont fait prendre, entre autres, là... bon, on voyait des anesthésistes, entre autres, qui ont facturé plus de 24 heures de travail dans une journée ou des trucs du genre, là. Ça, ça démontre qu'il y a quand même encore des médecins qui profitent du système, jusqu'à un certain point, n'est-ce pas? Est-ce que vous êtes capable d'évaluer, en regard de ce qui a été trouvé, le montant qui est perçu peut-être de façon illégale ou fraudé par les médecins?

**Mme Leclerc (Guylaine)** : Dans un premier temps, il faut comprendre que la rémunération des médecins représente plus de 7 milliards de dollars. Alors, oui, effectivement, on a identifié certaines problématiques, là, mais... La régie a identifié certaines problématiques, et c'est important que ce soit la régie qui les identifie.

Alors, par exemple, à notre paragraphe 61, on parle des travaux menés par la régie au sujet des angiographies. Alors, pendant la période de janvier 2010 à juin 2017, 89 % des angiographies réalisées ont été facturées selon un mode de rémunération autre que celui à l'acte. Alors, lorsque c'est autre que celui à l'acte, il n'y a pas de cartes d'assurance maladie qui sont utilisées et, bon, bien, on... Alors, ce que la régie a fait... plus de travail, on a constaté qu'il y avait 1,7 fois plus d'angiographies facturées par les radiologistes que les coronographies.

Alors, ça a permis à la régie de faire des travaux supplémentaires. Donc, lorsque c'est des travaux qui sont réalisés à l'acte, facturés à l'acte, la régie est beaucoup plus en mesure maintenant de faire de la vérification.

Mais, comme pour l'exemple des angiographies, bien, c'est plus difficile, parce qu'il s'agit d'un mode où il n'y a pas de... ce n'est pas une facturation à l'acte, même chose pour les... je vais encore l'appeler les primes à l'assiduité, là, même si ça ne devrait pas être «primes», où, bien, c'est une question de... C'est dans l'établissement qu'on sait la présence ou la durée que va... la présence du médecin, le moment de sa présence. Et ça, bien, il faut qu'il y ait une relation entre la régie et l'établissement, ce qui est difficile actuellement. Parce qu'il faut savoir, c'est la régie qui paie, et l'établissement, lui, bénéficie des services du médecin. Donc, le contrôle est difficile à exercer par la régie sur l'établissement qui... ce n'est pas lui qui paie.

**La Modératrice :** Charles Lecavalier, *Journal de Québec*.

**M. Lecavalier (Charles) :** Bonjour. Encore une fois, sur les médecins, il y a un exemple que vous avez donné, là, que j'ai quand même trouvé choquant, où vous avez vu que des médecins facturaient des examens complets à tous les patients qu'ils vaccinaient dans des journées de vaccination. Comment est-ce qu'on peut qualifier ça autrement que par de la fraude? Ils n'ont pas donné ce service-là, ils ont chargé ça.

**Mme Leclerc (Guylaine) :** Bon, dans un premier temps, il faut s'assurer que l'enquête soit terminée. Là, ce que notre rapport fait état, c'est que nous... il y a des contrôles qui ont été mis en place pour pouvoir les identifier. Ensuite, la régie se doit de voir chacun de ces dossiers-là, aller voir pourquoi ça s'est produit, et ça peut être tout à fait légitime comme ça peut ne pas l'être.

Mais pourquoi nous disons que c'est satisfaisant quand même, c'est parce qu'elle a mis en place les procédures. Là où nous disons qu'on ne sait pas si l'application est adéquate encore, parce que c'est quand même assez tôt, hein, c'est un rapport qui a été émis en 2015 sur nos recommandations... Ils ont mis en place les recommandations. Et là est-ce qu'ils vont être en mesure de vérifier tous les dossiers qu'ils auront identifiés, on ne le sait pas encore.

Mais de pouvoir qualifier un geste immédiatement, c'est trop tôt, parce qu'il faut que la régie ait examiné adéquatement les dossiers et, en fait, après ça, s'il y a matière à enquête, faire enquête.

**M. Lecavalier (Charles) :** Mais, avec ces contrôles-là qui ont été ajoutés par la RAMQ, est-ce qu'on pourrait dire que le party est terminé pour les médecins?

**Mme Leclerc (Guylaine) :** Je vous dirais que pour la... C'est très important, ce qui s'est passé, hein? Parce qu'en 2015 le risque qu'un médecin pose un geste inadéquat, soit non conforme ou par fraude, n'était même pas identifié dans sa gestion de risque à la régie. Donc, on parlait vraiment de loin.

Maintenant, la régie identifie ça comme un risque. À l'époque, on se souviendra que les seuls risques que la régie considérait, c'était qu'un bénéficiaire, O.K., soit non conforme. Alors, pour ce qui est de la rémunération à l'acte, ils ont vraiment mis en place des contrôles. Ils ont mis en place aussi un encadrement structurant autour de ces contrôles-là qui sont adéquats, mais il y a encore des gestes qui sont à poser dans le futur, et on espère que ça va apporter des résultats.

**M. Lecavalier (Charles) :** Juste une petite dernière sur un autre cas que vous rapportez dans votre rapport, sur les médecins qui souvent, la fin de semaine, en région, bon, disaient qu'ils faisaient de l'urgence. Là, j'aimerais ça mieux comprendre le phénomène, là. Dans le fond, qu'est-ce que ça apportait aux médecins de faire ça puis pourquoi ils ne devraient pas le faire?

**Mme Leclerc (Guylaine) :** Bien, c'est ça, c'est un bel exemple que vous donnez parce que, dans certains cas, c'est tout simplement une question d'interprétation différente de la réglementation. Alors, c'est pour ça qu'il faut faire attention, s'assurer d'identifier ces cas-là et que c'est le rôle de

la régie de le faire parce que c'est elle qui paie, donc de les identifier. Une fois qu'on les a identifiés, de déterminer pourquoi ça s'est produit. Et dans le cas que vous présentez, c'est justement une différence d'interprétation entre l'établissement et la régie.

**M. Lecavalier (Charles)** : Est-ce que vous pouvez l'expliquer? Parce que je ne comprends pas c'est quoi, le gain. Qu'est-ce que les... quand les médecins faisaient ça, j'imagine, il y avait un gain financier.

**M. Giguère (Serge)** : Oui, c'est dû... c'est parce qu'il y a des majorations, il y a des possibilités de majoration dans les situations d'urgence, dans des situations en dehors des heures régulières et tout ça. Il y a bien des cas dans... cas de la fin de semaine qui passaient avec ces majorations-là, parce que la façon que le texte de l'entente est écrit, peut être interprété que la fin de semaine, c'est lié avec l'urgence, etc. Donc, on demande des majorations qui, dans les faits, n'étaient pas nécessairement l'esprit de l'entente.

Donc, la RAMQ, en les identifiant, bien, elle est capable de discuter avec les médecins pour être capable de rétablir la bonne interprétation. C'est pour ça qu'il faut faire attention entre est-ce que c'est une question qu'ils ont trop facturé ou est-ce une question qu'ils ont mal interprété les ententes. C'est pour ça que la régie, une fois qu'elle a identifié les cas problématiques, doit les regarder, voir si effectivement il y a un cas de récupération possible dû à une erreur, une fraude ou peu importe la raison.

**M. Lecavalier (Charles)** : Merci.

**La Modératrice** : François Cormier, TVA.

**M. Cormier (François)** : Mais juste... je vais faire du pouce sur la question de Charles à des fins de bonne compréhension. Est-ce qu'on parle d'un cas, une fois, de quelqu'un qui, au lieu de facturer pour une tournée de malades, a facturé pour une situation d'urgence, ou on parle de plusieurs cas qui reviennent — je sais que c'est écrit dans le rapport, mais je veux vous l'entendre dire — ou est-ce qu'on parle de plusieurs cas qui reviennent régulièrement et qui facturent systématiquement des primes pour les urgences?

**Mme Leclerc (Guylaine)** : Généralement, quand on écrit, on met des exemples dans notre rapport qui sont rarement uniques, et c'est le cas dans ce rapport-là, c'est vraiment une situation qui s'est reproduite.

**M. Cormier (François)** : Mais c'est parce que je veux vous l'entendre dire. Qu'est-ce que vous avez constaté? Je sais qu'il est écrit, mais pouvez-vous me donner l'exemple en question, s'il vous plaît?

**Mme Leclerc (Guylaine)** : Oui. C'est où...

**M. Cormier (François)** : Non, mais vous parliez des gens qui facturent dans les fins de semaine, par exemple. C'est un cas... Qu'est-ce qu'ils facturent et c'est quoi, la différence de prix qu'ils obtiennent?

**M. Giguère (Serge)** : C'est là... Veux-tu que je réponde? C'est parce qu'on n'a pas les prix. C'est la RAMQ qui a identifié... Il faut bien faire attention. Nous, c'est pour démontrer que la RAMQ a les moyens. La RAMQ a identifié des cas dans lesquels il y a de la facturation qui apparaît, de prime abord, trop élevée, trop nombreuse, trop régulière et qui donne des montants additionnels, à ce moment-là, aux médecins. Et c'est justement là que la RAMQ doit, à partir des profils qu'elle a sortis, identifier la portion qui est en surplus, qui est en extra, qui n'est pas normale d'être facturée à la régie.

**M. Cormier (François)** : Merci. Concernant les pneus... je sais que je vous fais changer de sujet complètement, mais les conséquences d'avoir un inspecteur chez RECYC-QUÉBEC pour l'ensemble du programme des pneus usagers, qu'est-ce que vous appréhendez pour le futur?

**Mme Leclerc (Guylaine)** : Bien, je vous dirais que, premièrement, ils auraient dû identifier... faire un plan d'inspection, hein? Il faut comprendre qu'il y a à peu près 12 000 détaillants. Donc, c'est des détaillants de pneus qui, eux-mêmes, bien, ont en stock des pneus usagers. Ces pneus-là sont transportés auprès de transformateurs, donc des recycleurs et des

remouleurs. Et, bien, il y a un seul inspecteur qui fait la tournée, et, de ce qu'on a vu, c'est que l'inspecteur, bon, va aller à un endroit, généralement sur une base de plainte, et ça se fait presque toujours au niveau des détaillants.

Alors, ce qu'on dit, c'est qu'il devrait y avoir... s'assurer qu'on a une gestion de risques, au niveau de la gestion des pneus, qui fasse en sorte qu'on est en mesure de s'assurer que tout est fait de façon sécuritaire. C'est un des objectifs du programme de gestion des pneus usagés.

**M. Cormier (François)** : Puis peut-être une petite dernière concernant les pneus. Vous sembleriez, bien, vous et M. le commissaire, préoccupés par la recherche et le développement. Qu'est-ce que vous pouvez nous dire à ce sujet-là?

**Mme Leclerc (Guylaine)** : Bien, effectivement, là, on constate que la quantité de stocks de pneus entiers, en poudrette et des pneus en... qui sont défaits, là, augmente de façon importante. Si je me souviens bien, ça passe de 15 000 tonnes à au-dessus de 34 000 tonnes entre 2014 et 2017, alors il y a une croissance importante. On se rend compte qu'on ne réussit pas à recycler autant de pneus que ce qui est laissé, alors on ne réussit pas à les transformer autant que ce qui est produit. Alors, c'est une problématique, là.

Alors, ça devient important de mettre en place... de s'assurer qu'on a, premièrement, suffisamment de transformateurs, de voir s'il n'y aurait pas moyen de transformer autrement, de faire d'autres choses pour s'assurer qu'on utilise... qu'on a de bons produits. Je pourrais peut-être laisser parler le commissaire parce qu'il a participé à une...

**M. Lanoie (Paul)** : C'est ça, en complément, dans le fond, au rapport d'audit, dans mes observations, j'ai fait valoir que, quand on examine ce qui se passe ailleurs dans le monde, on voit qu'il y a des programmes de recherche pour d'autres utilisations des pneus hors usage. Par exemple, introduire du caoutchouc qui vient des pneus dans le ciment, donc ça aurait des vertus intéressantes. En Europe, il y a plusieurs pays qui ont commencé à utiliser de l'asphalte caoutchouté, donc là aussi avec des vieux pneus. On voit également des bardeaux de toiture qui sont faits à partir de vieux pneus plutôt que d'être faits à partir de bardeaux d'asphalte.

Donc, ce sont des utilisations, des innovations qu'on voit ailleurs. Il y a des programmes de recherche ailleurs qui ont l'air de fonctionner. Donc, c'est des éléments comme ça que je mets de l'avant dans mes observations.

**La Modératrice** : Martin Croteau, *La Presse*.

**M. Croteau (Martin)** : Bonjour. Sur le même sujet, comment qualifiez-vous la manière dont RECYC-QUÉBEC administre le programme de récupération des pneus?

**Mme Leclerc (Guylaine)** : RECYC-QUÉBEC devrait gérer le programme dans un souci d'autofinancement, ce qui n'est pas le cas actuellement. RECYC-QUÉBEC a reçu, en 2017, 25 millions de dollars, qui provient de ce qu'on paie sur l'acquisition des pneus, là, le trois dollars, et ce qu'on se serait attendu, c'est que RECYC-QUÉBEC fasse un plan budgétaire à moyen et à long terme pour s'assurer que les sommes qu'il perçoit sont suffisantes pour pouvoir disposer adéquatement des pneus comme les objectifs de son programme le mentionnent.

Alors, ils ne le gèrent pas dans un souci d'autofinancement si on parle strictement au niveau monétaire. Si on parle au niveau leadership, RECYC-QUÉBEC n'assume pas le leadership qu'on se serait attendu qu'ils assument. Ils sont plutôt réactifs, par rapport à proactifs, et on le voit bien par rapport entre autres au nombre de transformateurs qu'il y a. On est passés de 10 à quatre, où maintenant il n'y a que trois recycleurs et un remouleur. Alors plutôt que d'identifier de nouveaux produits, de nouvelles façons de faire, ils sont plutôt réactifs.

**M. Croteau (Martin)** : Sur un autre volet du rapport, sur la formation technique au collégial, je rattache ça un peu à un sujet, là, qui fait beaucoup parler au Québec, là, la pénurie de main-d'oeuvre. À quel point

est-ce que vos constats pourraient avoir... les lacunes que vous avez constatées pourraient avoir contribué au problème de pénurie de main-d'oeuvre et, dans la même veine, à quel point est-ce que vos recommandations prennent une importance nouvelle au regard de la situation de pénurie de main-d'oeuvre?

**Mme Leclerc (Guylaine)** : J'irais plutôt à l'envers. Je ne peux pas dire que... C'est certain qu'on ne peut pas dire que c'en est la cause ou en partie la cause. Par contre, le fait que le ministère ne s'assure pas adéquatement de la corrélation entre l'offre et les besoins, tant au niveau quantitatif, donc quels sont les... le nombre d'étudiants qu'on doit entrer dans une certaine cohorte, et au niveau qualitatif, donc de s'assurer que la main-d'oeuvre qui est formée dans nos collèges, au niveau technique, au niveau qualitatif, répond vraiment aux besoins des employeurs, bien, c'est deux lacunes qu'on a identifiées dans notre rapport.

Pour ce qui est du qualitatif, on sait qu'un des moyens principaux pour s'assurer de la qualité de la formation technique, c'est le sondage auprès des employeurs. Il y a un sondage qui est actuellement en élaboration, 2018, qui n'est pas complété, et le dernier sondage était en 2009 pour la cohorte 2004-2005. Donc, on comprend que c'est une problématique pour l'évaluation de la qualité.

**M. Croteau (Martin)** : On s'entend que ça ne doit pas aider la pénurie de main-d'oeuvre. Est-ce que vous iriez jusqu'à dire qu'il y aurait là... ça contribuerait au problème, selon vous?

**Mme Leclerc (Guylaine)** : Je ne peux pas dire que ça contribue au problème, je peux dire que ça ne le résout pas, exemple.

**M. Croteau (Martin)** : O.K. Sur un autre sujet, si vous permettez, là, je ne veux pas prendre toute la glace, là, dans votre rapport, on apprend que la RAMQ a récupéré 10 millions payés en trop à 184 médecins millionnaires. On parle, là, quand même de sommes substantielles. Qu'est-ce que ça vous dit sur l'ampleur et l'importance des lacunes dans le contrôle à la RAMQ, ça?

**Mme Leclerc (Guylaine)** : Bien, c'est exactement ce que je mentionne, il n'y avait pas d'évaluation de risques, avant ça, reliés à la rémunération des médecins. On ne considérait pas que c'était un risque qu'il y ait soit malversation ou erreur dans la facturation des médecins. Maintenant qu'on a corrigé la grille des risques, qu'on a mis en place des contrôles, bien, je vous dirais que ça, cet aspect-là, pour la rémunération à l'acte, et je parle strictement de la rémunération à l'acte, c'est rassurant.

**M. Croteau (Martin)** : C'est rassurant qu'on les ait trouvés?

**Mme Leclerc (Guylaine)** : C'est rassurant qu'on ait mis en place des contrôles qui fassent en sorte qu'on est capable de les identifier et qu'on va pouvoir examiner adéquatement les dossiers par la suite.

**M. Croteau (Martin)** : Mais ça vous donne à penser que le problème est peut-être beaucoup plus large que le seul cas des médecins millionnaires, là.

**Mme Leclerc (Guylaine)** : Absolument, surtout qu'on n'examine que ce qui est à l'acte. Et ce qui est à l'acte, c'est beaucoup plus facile à vérifier que ce qui n'est pas à l'acte. Comme je vous le disais tout à l'heure, la rémunération à l'heure... mais le contrôle se fait dans l'établissement, mais de n'est pas lui qui paie. C'est la régie qui paie. Alors, les primes, même chose.

Alors, il faut s'assurer qu'on est en mesure d'avoir une communication entre les différents établissements de manière à s'assurer que la régie va faire les contrôles adéquats. Pour l'instant, les contrôles pour ce qui n'est pas à l'acte, ça ne nous satisfait pas.

**La Modératrice** : Guillaume Bourgault-Côté, *Le Devoir*.

**M. Bourgault-Côté (Guillaume)** : Oui. Bien, en gros, si on le résume, on a seulement la pointe de l'iceberg avec ce...

**Mme Leclerc (Guylaine)** : Bien, on a une partie... Je ne suis pas en mesure de vous dire quel est le pourcentage ou pas, mais il y a une part



qui n'est pas contrôlée adéquatement à notre satisfaction.

**M. Bourgault-Côté (Guillaume)** : Concernant, donc, RECYC-QUÉBEC, vous dites : Il n'y a pas de souci à savoir si le programme réellement va s'autofinancer. Est-ce qu'il faut comprendre que ces craintes-là sur l'autofinancement, elles sont pour maintenant ou pour le futur? Autrement dit, est-ce qu'à l'heure actuelle on sait, vous savez, si le programme est déficitaire ou si ça va et que la crainte, donc, qui est exprimée ce matin, elle concerne le fait que les stocks augmentent et que dans quelques années il faudra s'en occuper?

**Mme Leclerc (Guylaine)** : Écoutez, si on regarde au niveau des coûts... Alors, au niveau des coûts, on est passés de 2014 à 17 millions pour le programme dans son entièreté, on est rendu à des coûts de 25 millions. On avait... et on a maintenant des revenus aussi de 25 millions. Donc, cette année, là, les coûts et les revenus sont égaux.

Si on regarde les états financiers de RECYC-QUÉBEC, c'est certain que ce qu'on appelle des revenus reportés, là, il y en a pour un certain montant, mais le problème, c'est que RECYC-QUÉBEC n'est pas en mesure de savoir si l'argent qu'elle a mis de côté dans les années passées, c'est suffisant pour couvrir les coûts du programme dans le futur. Et, comme on constate, les coûts de transport sont passés de 10 millions en 2014, 10,8, donc presque 11 millions, à près de 15 millions en 2017. Les frais de traitement, donc nos quatre transformateurs, donc c'est passé, en 2014, de 4,6 millions à 7,2 millions, et les frais de gestion sont passés de 1 million à 3 millions. Donc, on voit que les coûts augmentent.

Est-ce qu'il y a suffisamment de revenus dans le futur et/ou de revenus qui sont maintenant engrangés pour supporter les frais qu'on va avoir dans le futur? Bien, ils ne sont pas en mesure de le savoir. Et ce que nous disons, c'est qu'il faut qu'ils le sachent. Ils se doivent de faire une planification budgétaire à moyen et à long terme pour s'assurer que le programme a suffisamment de fonds pour... ou qu'ils réduisent les coûts, ou qu'ils aillent chercher une nouvelle façon de faire de nouveaux produits, comme le disait le Commissaire au développement durable.

Et, autre élément qu'on considérerait problématique, c'est que la gouvernance ne semblait pas préoccupée par ce manque de vision budgétaire là, et alors il n'y avait pas d'information de gestion à cet effet qui était demandée et qui était transmise à la gouvernance.

**M. Bourgault-Côté (Guillaume)** : Considérant le fait qu'on comprend qu'il n'y a pas de vérification, on comprend qu'il n'y a pas de planification, on comprend qu'il n'y a pas d'inspection aussi ou très peu, est-ce que vous diriez que RECYC-QUÉBEC fait vraiment le service minimum avec ce programme-là?

**Mme Leclerc (Guylaine)** : Je vous dirais qu'elle ne joue pas le rôle auquel on devrait s'attendre. Lorsqu'on voit l'ensemble des objectifs du programme, bien, il y a des lacunes dans la plupart des objectifs qu'ils se doivent d'atteindre, que ce soit d'identifier de nouveaux produits, que ce soit au niveau de l'autofinancement. Donc, la série d'objectifs, il y a vraiment plusieurs lacunes. Alors, c'est à vous de juger, là, jusqu'à quel il remplit le rôle qu'il se devrait de jouer.

**M. Bourgault-Côté (Guillaume)** : Oui. C'est à moi de juger, mais j'aime bien que vous puissiez...

Dernière chose, on vous a posé la question ce matin en briefing, mais est-ce qu'il y a un risque environnemental lié à tout ça? Parce qu'on parle donc d'un... plus que le double, le nombre de tonnes a finalement doublé en quelques années. Est-ce qu'on sait s'il peut y avoir un potentiel de risque environnemental lié à ça à l'heure actuelle?

**Mme Leclerc (Guylaine)** : Il y a le rôle du ministère de l'Environnement aussi là-dedans. Donc, il faut faire attention, là, parce que le ministère de l'Environnement... On n'a pas fait de vérification, au niveau du ministère de l'Environnement, liée à ce projet-là.

D'autre part, c'est le ministère de l'Environnement qui donne les accréditations aux transformateurs. Un des problèmes qu'on identifie dans le rapport, c'est justement que RECYC-QUÉBEC ne s'assure pas que

les accréditations sont encore à jour, donc n'a pas de canal de communication avec le ministère en relation avec l'accréditation. Alors, d'ailleurs, on a constaté que pendant six mois de temps RECYC-QUÉBEC a transporté des pneus chez un transformateur qui n'était plus accrédité par le ministère, et c'est une plainte du transporteur qui a fait cesser cette activité-là.

Alors, ça peut être un problème, mais c'est au ministère de s'assurer et c'est à RECYC-QUÉBEC de s'assurer qu'il est en relation avec le ministère.

**Mme Prince (Véronique)** : Je vais me permettre une petite question, mais vous pouvez répondre, évidemment, en regardant les caméras et pas moi sur le côté. On sait que trois dollars sont perçus pour ce programme-là sur tous les pneus neufs vendus au Québec.

Donc, est-ce que ce que vous êtes en train de constater, c'est que l'argent, finalement, que les contribuables paient, quoique ce n'est pas une grande somme, là, mais cet argent-là n'est pas utilisé à bon escient, finalement?

**Mme Leclerc (Guylaine)** : L'argent est utilisé pour les fins pour lesquelles elles se doivent, c'est-à-dire transporter les pneus, les transformer. Est-ce qu'elles paient trop cher, parce qu'il n'y a plus assez de concurrence entre les transformateurs? Peut-être, peut-être pas, on ne le sait pas, O.K.? Puis c'est le rôle de RECYC-QUÉBEC de le savoir. Est-ce qu'elles paient trop cher pour le transport? Le transport est passé de 11 millions à 15 millions. Ils n'ont jamais fait d'évaluation de la performance ou de l'efficacité du transport.

Alors, le trois dollars est dépensé pour le programme, mais est-ce qu'ils dépensent plus pour le programme que ce qu'ils devraient? Ça, on ne le sait pas. Puis est-ce que c'est une somme qui est suffisante pour pouvoir pallier à tous les besoins dans le futur? Bien, RECYC-QUÉBEC n'est pas en mesure de le dire.

**La Modératrice** : Charles Lecavalier avait une dernière question.

**M. Lecavalier (Charles)** : J'avais juste une dernière petite question sur les primes. Bon, dans les médias, on a vu, là, bien, l'histoire sur les primes jaquette, les primes d'assiduité. Ça, quand vous dites que... c'est ça, la RAMQ n'est pas encore capable de le contrôler, on ne sait toujours pas si ces primes-là sont utiles.

**Mme Leclerc (Guylaine)** : C'est ce que nous disons dans notre rapport, c'est que... Nous, c'est au niveau de la facturation, hein? Au niveau de l'utilité, c'est une autre histoire, là. Je suis...

**M. Lecavalier (Charles)** : ...savoir si ça a un effet sur les services rendus aux patients.

**Mme Leclerc (Guylaine)** : On n'est pas en mesure de le savoir. La régie n'est pas en mesure de le savoir et elle n'est pas en mesure de savoir si ça a été exécuté, O.K.? Donc, ce n'est pas contrôlé adéquatement, à notre satisfaction.

**M. Lecavalier (Charles)** : Puis juste sur un autre sujet, est-ce que vous avez l'intention de revoir prochainement, là, la valeur de l'investissement du gouvernement dans la série C?

**Mme Leclerc (Guylaine)** : C'est un peu difficile pour moi de parler, parce qu'il y a des travaux, hein? Nous, ce qui est public actuellement, c'est notre réserve dans le Fonds de développement économique. C'est ce qui a été publié dans les états financiers non audités d'Airbus et de Bombardier, les rapports trimestriels. Et, comme vous avez vu, pour le FDE, on avait émis une limitation en disant : On n'est pas en mesure d'évaluer la valeur, parce que l'information probante qui nous aurait satisfaits, on ne l'avait pas.

Là, vous avez vu qu'il y avait eu une baisse de valeur d'environ 200 millions dans les états financiers non audités trimestriels d'Airbus et de Bombardier. Alors, c'est la seule information que je peux vous donner actuellement, mais, lorsque nous allons refaire le travail pour la vérification du FDE, bien, à ce moment-là, on va vouloir avoir de l'information probante et suffisante pour s'assurer que la valeur est

toujours présentée adéquatement dans les états financiers.

**La Modératrice** : Est-ce qu'il y aurait...

**Une voix** : ...

**La Modératrice** : Oui. Tu aurais une question en anglais ou en français?

**M. Authier (Philip)** : Non, je vais y aller en français. En général, trouvez-vous que la RAMQ a une attitude ouverte ou positive envers vos recommandations? Est-ce qu'ils sont sérieux dans leur désir de corriger des choses?

**Mme Leclerc (Guylaine)** : Absolument. Je vous dirais que c'était... comme je vous ai dit tout à l'heure, ils partaient de tellement loin en 2015 que maintenant ils ont vraiment mis en place différentes procédures, là, de contrôle. Alors, oui, ils ont pris ça au sérieux, mais il demeure des problèmes mécaniques, je vous dirais, problèmes mécaniques pour ce qui est de la rémunération qui n'est pas à l'acte, et ça, c'est vraiment difficile à régler. Ils veulent le régler, mais ce n'est pas fait encore.

**M. Authier (Philip)** : Et c'est quoi, au juste, les choses qui ne sont pas à l'acte?

**Mme Leclerc (Guylaine)** : C'est, par exemple, ce que j'appelle les primes, mais je n'ai pas le bon terme. C'est...

**M. Giguère (Serge)** : Majorations.

**Mme Leclerc (Guylaine)** : Les majorations, là.

**M. Giguère (Serge)** : C'est les mesures incitatives...

**Mme Leclerc (Guylaine)** : Les mesures incitatives, qui sont, par exemple, arriver avant telle heure pour faire... il y a des choses au niveau de la salle d'urgence, au niveau... puis il y a aussi la rémunération mixte, parce qu'il y a de la rémunération qui est aussi à l'heure. Donc, toutes ces rémunérations-là, ça, c'est dans l'établissement. Alors, ce n'est facile pour la régie d'avoir l'information de contrôle, puis dans l'établissement, bien, ce n'est pas elle qui paie. Alors, elle, elle autorise. Il y a une personne qui autorise, mettons, les heures ou ces choses-là, mais est-ce que ces heures-là ont été réellement effectuées? Des fois, il y a des échanges aussi au niveau de l'interprétation des ententes entre les deux. Alors, je vous dirais que ça complexifie beaucoup, là, la...

**M. Authier (Philip)** : ...la facturation d'heures et ce genre de choses. O.K.

**Mme Leclerc (Guylaine)** : Oui, qui ne sont pas payées par la carte d'assurance maladie. Donc, la carte d'assurance maladie, c'est un contrôle qui est relativement simple, je vous dirais, hein? Il y a déjà... L'acte est posé. Après ça, il s'agit de savoir : Est-ce que c'est le bon acte? Est-ce que ça fait du sens que cet acte-là soit posé avec un autre? C'est quand même plus facile que tout ce qui est à taux horaire.

**M. Giguère (Serge)** : Si tu permets...

**Mme Leclerc (Guylaine)** : Oui, vas-y.

**M. Giguère (Serge)** : Dans l'annexe 2 de notre rapport, en 2015, on avait un peu identifié l'ensemble des différentes possibilités de rémunération. Ça donne une bonne idée, là, un bon portrait des différentes rémunérations, à la page 31 du rapport, du chapitre 3 de 2015.

**Mme Leclerc (Guylaine)** : Novembre 2015.

**M. Giguère (Serge)** : Novembre 2015.

**La Modératrice** : Est-ce que c'était en français ou en anglais?

**Mme Senay (Cathy)** : En anglais.

**La Modératrice** : En anglais? Parfait. Moi, par contre, je dois quitter, j'ai un live à 11 h 50. Toi, Phil, est-ce que tu restes encore?

**M. Authier (Philip)** : Moi, je vais écouter, mais...

**La Modératrice** : Parfait, ça marche.

**Mme Senay (Cathy)** : You mentioned the tragedy in Saint-Amable. Are you surprised to see that RECYC-QUÉBEC is not as efficient as it should be in 2018? So, when you went through your audit, was that a surprise? Was there some discouragement since we had this tragedy with 6 million tires many years ago?

**Mme Leclerc (Guylaine)** : Yes. With the quantum of elements that we found, we think, not just because of the tragedy, but because in environmental... it is something that is... RECYC-QUÉBEC doesn't do the job that they are supposed to do, and they are not proactive, they are reactive. They are not sure that there will be sufficiently... enough money in the future to be able to transform all the tires that they should do. So we are surprised, yes, with all of those considerations, but... and we hope that they will improve their way of doing things.

**Mme Senay (Cathy)** : And the funding? Your main recommendation towards RECYC-QUÉBEC, what it is?

**Mme Leclerc (Guylaine)** : Well, you know, when you buy a tire, you pay a \$3, and that type of income, in 2017, they got \$25 millions they received, and that amount of dollars is to be sure that they transform appropriately the tires, the used tires. So what they received, they received \$25 million this year, and they spent also \$25 million this year. There is a certain amount that are in kind of bank, I would say, but we don't know if those amounts that are in bank are enough to be able to transport, transform and do what they have to do with the tires that, this year, you have bought.

**Mme Senay (Cathy)** : So basically the amount of money that they have, it's \$25 million...

**Mme Leclerc (Guylaine)** : They received it in 2017 but they have more than that. I think it is \$30 million...

**Une voix** : 32.

**Mme Leclerc (Guylaine)** : They have \$32 million in bank, I would say.

**Mme Senay (Cathy)** : So where did this money go? What was the use of this money?

**Mme Leclerc (Guylaine)** : Oh! they used the money appropriately. OK. Every year, they use the money to transport the tires from a detail merchant to a «transformateur». So they take the tire to... so they spend the money to transform it, but they are not sure that there will be enough money, they receive enough money for the future, for the use of the used tires in the future.

**Mme Senay (Cathy)** : So there is a funding problem.

**Mme Leclerc (Guylaine)** : Not a funding problem, a planning problem and a cost control problem.

**Des voix** : Merci.

*(Fin à 11 h 48)*

---

[Fils RSS](#)  | [Liens d'intérêt](#) | [Aide](#) | [Plan du site](#) | [Portail Québec](#) | [Accessibilité](#)

[Suivez-nous](#)    | [À propos du site](#) | [© Assemblée nationale du Québec](#) | [Mobile](#)

Date de la dernière modification : 30 novembre 2018